

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2018_042

Fixation des durées d'amortissement des immobilisations incorporelles du syndicat mixte

L'an deux mille dix-huit et le quinze mai, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Agnès BADAROUX, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Max DALET, Paul DUMOUSSEAU, Sylvain GOUBY, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Jean-Claude SALEIL

Étaient représentés : Bernard POURQUIÉ par Gérard PRÊTRE

Secrétaire de séance : Agnès BADAROUX

Date de convocation : 09 mai 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 15	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 qui fait obligation aux collectivités et établissements publics locaux d'amortir les immobilisations incorporelles du budget général ;

Considérant la proposition du président de se prononcer sur les durées d'amortissement suivantes :

Intitulé	Compte	Durée
Frais d'études	2031	5 ans
Subventions d'équipement versées destinées à financer des études ou des biens meubles	204...	5 ans
Subventions d'équipement versées destinées à financer des biens immeubles	204...	5 ans
Licences, logiciels, etc.	205...	5 ans
Autres immobilisations incorporelles	208...	5 ans
Réseaux de voiries	2151	30 ans
Réseaux d'assainissement	21532	50 ans
Autres réseaux	21538	20 ans
Autres installations matériels et outillages	2158	15 ans
Matériels de transport	2182	10 ans
Matériels informatiques	2183	5 ans
Autres immobilisations corporels	2188	15 ans

Approuve les durées d'amortissement proposées ci-dessus ;

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 25/05/2018
048-200080547-20180515-DE_2018_042-DE

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 25 / 05 / 2018
et publié ou notifié
le 28 / 05 / 2018